

Mme Elisabeth BORNE  
Première Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 Rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris, le 22 novembre 2022

Objet : Impact de l'inflation sur le budget 2023 des associations et structures de lutte contre l'exclusion

Madame la Première Ministre,

**Nos associations et structures adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité agissent comme partenaires des pouvoirs publics pour contribuer à mettre en œuvre les politiques publiques de lutte contre l'exclusion.** L'engagement de nos équipes est permanent afin de répondre aux différentes crises que notre pays traverse : accueil des personnes précaires pendant la pandémie du covid19, prise en charge des personnes à la rue, notamment des mères et leurs enfants, lors de multiples évacuations de campements, accès au logement, accompagnement des jeunes en grande précarité, construction de dispositifs de soins adaptés aux plus démunis, accueil des demandeurs d'asile et intégration des réfugiés, accès à l'emploi pour ceux qui en sont le plus éloignés à travers des dispositifs d'insertion,...

Cette mobilisation nécessite des moyens à la hauteur des enjeux. **Nos ressources sont essentiellement constituées de fonds publics, versés par l'Etat, l'assurance maladie, ou les collectivités locales selon leurs champs de compétences.** Or, depuis de nombreuses années, la tarification des dispositifs mis en œuvre à la demande de la collectivité publique n'a pas évolué, voire a baissé, comme cela a été le cas lors de la mise en œuvre des tarifs plafonds des CHRS, ou plus récemment concernant les dispositifs d'accueils des demandeurs d'asile (HUDA).

**Certains tarifs ont été réévalués pour 2023**, comme celui des pensions de famille (après dix années de gel) ou des dispositifs de l'asile **mais uniquement pour intégrer le financement des « primes Ségur »** que nous saluons d'ailleurs à nouveau au regard du déficit d'attractivité du secteur.

**Toutefois, nos associations et structures, petites, moyennes et de grande taille, partout dans le pays, attirent votre attention, au moment même où nous finalisons les budgets prévisionnels pour 2023**, année dont nous n'ignorons pas la difficulté pour le pays et pour l'ensemble de votre action. Pour ces dispositifs comme pour tous les projets que nous menons, **nous sommes confrontés à une inflation de plus de 6% qui bouleverse l'ensemble de nos charges** : alimentation, loyers, salaires, et, bien sûr, énergie. Sur ce dernier poste, **le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement est hautement**

salutaire, mais intègre une hausse des prix de 15% pour le gaz par rapport au tarif réglementé d'octobre 2021 et s'inscrit donc dans le contexte d'inflation. Nous voudrions avoir confirmation que le bouclier tarifaire relatif à l'électricité qui a été annoncé couvrira bien l'ensemble de l'année 2023, car nos contrats sont nécessairement plus longs et sont généralement à prix fixes. Ils ne s'ajusteront donc pas immédiatement à la baisse.

**Nous sommes, d'ores et déjà, mobilisés pour faire les nombreux efforts d'adaptation nécessaires :** renégociation de nos contrats cadres, sobriété énergétique, investissement dans nos outils informatiques pour gagner en efficacité... Vous pouvez compter sur nous pour prendre notre part de la mobilisation nationale pour faire face à d'éventuelles difficultés d'approvisionnement au cours de l'hiver. Mais **ces efforts ne peuvent combler "l'effet ciseau" entre des charges qui augmentent et des produits qui stagnent. Nous nous refusons à réduire l'accompagnement social réalisé dans nos centres pour absorber ces hausses de prix ou à faire peser financièrement ces dernières sur les personnes que nous accueillons.** Ce serait aussi une démarche contreproductive pour les finances publiques, car l'accompagnement social et médico-social se traduit par des « coûts évités » à la société, en favorisant le retour à l'emploi, en agissant sur la prévention ou encore en contribuant au désengorgement du secteur hospitalier par exemple en accueillant des femmes sortant de maternité. En outre, les modalités de financements de nos associations, qui ne permettent pas la consolidation de fonds propres, rendent l'ensemble des acteurs du secteur particulièrement vulnérables à ce type de choc financier.

Nous nous tenons d'ailleurs à la disposition de la secrétaire d'Etat à la vie associative que vous avez chargée d'une mission de simplification afin que cette dernière puisse s'appliquer rapidement à nos associations qui souhaitent plus que jamais dans cette période voir allégées les différentes procédures qui pèsent sur leur activité.

**A ce stade, les budgets prévisionnels de nos associations pour 2023 ne sont pas à l'équilibre si nous y intégrons la réalité de nos charges,** sachant qu'il reste de nombreuses inconnues qui conduiront à les réévaluer, notamment l'impact des prix de l'énergie et l'effet des boucliers tarifaires, ou encore celui de plusieurs annonces dont nous ne connaissons pas encore les modalités comme l'augmentation du Pass Navigo (ou du versement transport) ou du point d'indice des conventions collectives 51 et 66, dont nous attendons le détail du calendrier et des modalités de financement.

**Ceci se traduit par diverses impasses budgétaires selon les champs de politiques publiques concernées :**

- Les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés nécessitent un prix de journée qui tienne compte d'une inflation d'au moins 6%, soit d'au moins 28€ en Ile de France et 22€ en province ;
- Les dispositifs sanitaires et médicaux sociaux ont fait l'objet d'un cadrage budgétaire basé sur une augmentation de 0,48% des produits, très inférieure à l'inflation et donc généralement insuffisante pour couvrir la hausse des dépenses ;
- Les subventions dévolues aux Ateliers et Chantiers d'Insertion ne permettent pas de stabiliser les modèles économiques de ces structures souvent fragiles. Par ailleurs, il est indispensable que les salariés de l'accompagnement social du champ de l'IAE puissent bénéficier du Ségur alors qu'ils en sont exclus aujourd'hui.
- Le champ du logement accompagné, en particulier les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs et pensions de famille, mais aussi l'intermédiation locative, mérite une attention

particulière à l'heure où le « Logement d'abord » est une priorité nationale et alors que le contexte ne peut que conduire à une forte augmentation des impayés de loyer ;

- Les prix de journée des centres d'hébergement d'urgence et des CHRS doivent intégrer les hausses de coût réalistes au regard de l'inflation de l'ensemble de nos postes budgétaires, qui représentent à minima 2€/j/pers, avec une forte disparité selon la taille des structures, leur localisation géographique et les spécificités des publics accompagnés.

Alors qu'en dépit de votre mobilisation, que nous saluons, de nombreux ménages vont être fragilisés, **la solidité de nos structures fait partie intégrante des filets de sécurité nécessaires à la cohésion sociale**. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien afin de prendre en compte l'impact de la période exceptionnelle que nous traversons.

Notre Fédération se tient à la disposition de l'ensemble des ministères concernés pour étudier les modalités de financement de chacun des dispositifs concernés.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, à l'expression de notre meilleure considération.

Pascal BRICE



Président de la FAS

Thierry Mila



Président FAS PACA Corse  
Réfèrent du Collège Des Régions de la FAS

#### Les associations du réseau signataires :

AAHJ  
Abej Solidarité  
ACAL Perpignan  
ACI - L'Eclaircie  
ACI Les Jardins de Lucie  
ADAEA  
Adalea  
Adars  
ADATE  
Afeji  
AFR  
AGENA  
Aide Accueil  
AIPAC

AISL - ASSOCIATION INSERTION  
SOLIDARITE LOGEMENT  
ALTHEA  
Amicale du Nid  
APAFED  
ARPE  
ASBL Association St Benoit de Labre  
ASFAD  
ASSOCIATION ATHERBEA  
Association Aurore  
Association Avenir  
Association CeCler  
Association Clair-Foyer  
Association de Gestion Relais

Association des Amis de Jean Bosco  
 (AAJB)  
 Association du May  
 Association Femmes  
 Association GAIA  
 Association Itinéraires  
 Association laïque Le Prado  
 Association l'Escale (la Rochelle)  
 ASSOCIATION POUT L'AIDE, L'ASSISTANCE  
 ET LE SECOURS MUTUEL (3asm)  
 Association Le Coin Familial  
 Association Magdala  
 Association Montalbanaise d'aide aux  
 Réfugié-e-s  
 Association Picarde d'accueil le Toit  
 Association Tremplin  
 Base  
 CAPS  
 CAO FLANDRES  
 Carrefour Des Solidarités  
 CCAS de Saint-Lô  
 CEID-Addictions  
 Chrysalide ressourcerie  
 Cités Caritas  
 CMAO Lille Métropole  
 Communauté Jeunesse - établissement  
 Jules Vallès et établissement Femmes  
 Solidarité  
 Coallia  
 Du côté des Femmes  
 Emergence-s  
 Emmaus Solidarité  
 Entourage  
 Entraide et Abri  
 Entraide et Solidarité (Tours)  
 EPISOL  
 ESPEREM  
 EVIE  
 Fmt. Le jarlot  
 FONDATION AJD Maurice Gounon  
 FONDATION ARMEE DU SALUT  
 Fondation masse trevidy  
 France Horizon  
 GCS SIAO LOIRE  
 GCSMS La Canopée  
 GES Ozange  
 GRAAL  
 Groupe SOS Solidarités  
 Habitat insertion  
 Hestia  
 INTERLOGEMENT93  
 JARDIN DE COCAGNE ANGEVIN  
 La Clède  
 LAHSo - L'Association de l'Hôtel Social  
 Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri LE  
 GOELAND  
 le jardin de Valériane  
 LE SECOURS FRATERNEL  
 L'Eclaircie  
 les petits débrouillards  
 Les Potagers du Garon  
 LES TALENTS HAUTS  
 Mahra-le Toit  
 Maison de l'Argoat  
 Maison du Logement  
 Maison Saint Martin  
 Ménage Service  
 MJC Mosaïque  
 OASIS  
 Œuvre Normande des Mères (ONM)  
 Olympe de Gouges  
 Penthievre - action  
 POLE INSERTION AHI  
 Pôle Précarité Insertion ASEA43  
 Pôle Rosa Luxembourg  
 RENAITRE  
 SAUVEGARDE 56  
 SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE  
 SOLFA  
 TRAJET  
 Val'trions  
 Viltais